

**Conseil économique et social**Distr. limitée
30 mai 2019Français
Original : anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 d) de l'ordre du jour

Examen de la mise en œuvre du Programme**de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
réduction des risques de catastrophe****Projet de résolution****Auteur : Thaïlande****Coauteurs : Indonésie, Kazakhstan, Philippines et Viet Nam****Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)***La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

Se félicitant de la résolution 73/6 de l'Assemblée générale en date du 26 octobre 2018, intitulée « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable », dans laquelle l'Assemblée a invité le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à continuer d'élaborer, sur la base des résultats du Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre,

Rappelant la résolution 2016/27 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 2016, relative au renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale, dans laquelle le Conseil a demandé que les commissions régionales apportent l'appui nécessaire, sur demande et selon qu'il convenait, aux activités des organes régionaux relevant de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et que les résultats et les avantages qui en découlaient soient diffusés équitablement auprès de tous les États Membres de chaque région,

Rappelant également sa résolution 69/11 du 1^{er} mai 2013 sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), et l'annexe à la résolution, dans laquelle le secrétariat a été invité à prendre l'initiative s'agissant de mettre en œuvre ce Plan d'action au niveau régional,

Se félicitant du succès de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui a eu lieu à Bangkok le 10 octobre 2018, et ayant examiné le rapport de la Conférence¹, la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique² et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)³,

Comptant que la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) renforcera les capacités de ses États membres en matière de gestion de l'information géospatiale et facilitera la diffusion des résultats des activités géospatiales et des avantages qui en découlent auprès des États membres de la région,

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique² et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)³ ;

2. *Invite* tous les membres et les membres associés à travailler en étroite collaboration et à élaborer des programmes et des projets communs appropriés concordant avec les thèmes, les objectifs, les cibles et les mesures prioritaires du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De privilégier l'appui à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ;

b) De procéder, en 2022, à une évaluation de la mise en œuvre par les États membres de la phase I du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) et de soumettre un rapport dans lequel seront formulées des recommandations à la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique ;

c) De lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

¹ ESCAP/75/10.

² ESCAP/75/10/Add.1.

³ ESCAP/75/10/Add.2.